

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 14/09/2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRALTAULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUÉRIN, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: Jean-Bernard ALLUIN, Brigitte GRENAT, Claudy MAURICE
Conseillers votants : 12
Secrétaire de séance : David MASSÉ

2015/43 Les Mariaux : devis travaux de voirie

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents des devis pour les travaux de voirie prévus au hameau Les Mariaux :

VERNAT:	37600 LOCHES	30 420.00 € HT
COLAS :	37390 METTRAY	29 328.16 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS, pour un montant de 29 328.16 € HT.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

2015/44 Extension commerce multiservices : signature des marchés

Le Maire informe les membres présents que la procédure de marché relative aux travaux d'extension du commerce multiservices est achevée et que la commission d'appel d'offres a désigné les attributaires des différents lots, soit :

Lot n° 1 - Maçonnerie		
SOUBISE Bernard de Maillé		6 274.00 € HT
Lot n° 2 - Charpente Couverture		
ETS CORNET de Descartes		5 914.06 € HT
Lot n° 3 - Plâtrerie		
ETS DOMINGUES d'Amboise		3 376.05 € HT
Lot n° 4 - Electricité		
SARL PLUMÉ THOMASSEAU de Marcilly/Vienne		1 685.00 € HT
Lot n° 5 - Plomberie		
SARL PLUMÉ THOMASSEAU de Marcilly/Vienne		1 877.57 € HT
Lot n° 6 - Carrelage		
SARL LEFIEF de Brizay		1 582.00 € HT
Lot n° 7 - Peinture		
ETS LAMBERT de Savigny-en-Véron		1 354.07 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer les marchés à intervenir et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

2015/45 Plan de numérotation

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du Conseil Municipal du 17 juin 2014 (délibération n°2014/35) les membres avaient émis un avis favorable sur la demande de La Poste pour numérotter les habitations se trouvant dans les hameaux afin d'apporter un moyen d'ordre et de police ainsi qu'un avantage personnel pour tous les habitants.

La commune de Marcilly-sur-Vienne est concernée par 54 points de distribution répartis ainsi :

- Le Sourd	2	- Les Martins	7
- Les Bouctonnières	5	- Les Besnaux	3
- Le Clos	2	- Le Petit Peuil	3
- Les Petites Places	2	- Le Grand Peuil	3
- Le Peux Blanc	4	- Le Volaillon	2
- Beauvois	3	- La Venaudière	2
- Les Perrières	14	- La Roche	2

La série des numéros séquentiels d'une rue est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La série des numéros impairs commence par 1, celle des numéros pairs commence par 2. Le côté droit d'une rue est déterminé à partir du point géodésique situé au pied de l'église (valable pour toute la commune sauf aux Perrières).

La fourniture de la plaque indicatrice des numéros des maisons sera à la charge de la commune. L'entretien et le remplacement de ces plaques sont à la charge des propriétaires.

De plus, il s'avère judicieux de modifier et/ou créer certains noms de rues pour un meilleur confort de localisation pour les visiteurs, les livreurs et surtout les services de secours grâce aux coordonnées GPS.

Par conséquent, le Conseil Municipal propose de procéder à la dénomination suivante :

- Rue de la Fontaine située de la rue de Cambraye au lavoir (actuellement Chemin de la Fontaine)
- Rue du Lavoir située du carrefour des Perrières au lavoir
- Rue de la Cassine située au cœur du hameau Les Perrières direction La Rochellerie
- Rue des Pelteraux, située du carrefour Les Perrières vers Peuil
- Route de Luzé

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représentent la dénomination des rues et la numérotation dans les hameaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de procéder à la dénomination des voies communales, et à la numérotation dans les hameaux ;

ACCEPTE le système de numérotation séquentiel retenu pour chaque bâtiment et les rues seront numérotées un côté pair, un côté impair ;

PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.

Informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire¹
Thierry BRUNET

¹ Le présent extrait du registre, sans la page 3/3 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 22 SEPTEMBRE 2015 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2015/43. Les Mariaux : devis travaux de voirie
2015/44 Extension commerce multiservices : signature des marchés
2015/45 Plan de numérotation

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MAURICE Claudy	<i>Absent excusé</i>